



Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Secteur du sanitaire, social et médico-social

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE NATIONALE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI)
VENDREDI 22 MARS 2024 (9h00) au siège social – CHARENTON-LE-PONT

Relevé de décision

Adoption du relevé de décisions du 19 janvier 2024
→ à l'unanimité.

Congés paternité et d'adoption

Le point de l'avenant 2-2023 relatif aux congés paternité et d'adoption
→ avenant agréé.

Augmentation de la valeur du point

Le point de l'avenant 1-2024 relatif à l'augmentation de la valeur du point,
→ soit 1,28 déposé début mars.
→ La Commission d'agrément aura lieu le 28 mars 2024.

Pour cet avenant, la CGT n'a pas signé l'avenant et a rappelé sa revendication salariale.

Conférence salariale

Retour sur la conférence salariale :

- La DUE d'AXESS : rejetée par le gouvernement. Les employeurs de l'UNISSS ont constaté la mise en évidence des divergences entre NEXEM et la FEHAP : il y a crise du dialogue social et crise entre organisations d'employeurs.
- Pour notre CCNT 65, un travail de recensement des personnes exclues du Ségur dans la branche doit être initié.
- Aujourd'hui, le Ségur n'est pas totalement financé.
- Aujourd'hui, Le SMIC équivaut au coefficient 341. Il faut repenser les grilles salariales.
- Pour la prime d'assiduité et de service (7,5), divers modes de versement sont opérés et tous les cas de figure existent selon les établissements.

L'UNISSS propose de travailler sur une évaluation financière pour un financement du Ségur pour tous.

En mai, un point sera fait sur ce travail.

La CFDT projette la proposition qu'elle a faite pour AXESS... avec la reprise de critères...

La CGT la conteste ces critères et la référence à l'entretien professionnel bien que le projet pourrait sécuriser les salaire à 80 %.

Travail du dimanche et de la nuit

Venir avec des propositions la prochaine fois (mai 2024).

Congés payés

Mise en conformité du Droit français avec le Droit européen en matière de congés payés.

On attend la loi pour en parler... Des incertitudes persistent sur la rétroactivité.

Classeur de la CCNT65

Révision du Classeur de la CCNT65 (mise en conformité avec la législation actuelle)

- Un conseil a commencé à travailler, présentation du travail le 18 avril.

Questions diverses

- La CGT interroge sur l'article 4.2. Pour les commissions paritaires, le remboursement des frais passe actuellement par l'établissement employeur du mandaté syndical. Il serait souhaitable un remboursement direct par l'UNISSS, pour les mandatés... Notamment pour ceux qui ne sont pas employés par un établissement relevant de la CCNT 65.
- Demande de la CGT d'une information rapide sur le compte rendu de la commission d'agrément concernant l'avenant sur l'augmentation du point.

Prochaine CPPNI :

Judi et vendredi 16 et 17 mai 2024.